

## DÉPARTEMENT DU VAR Arrondissement de BRIGNOLES



# Mairie de Régusse

83630

Téléphone: 04 94 70 16 23

Le Maire de Régusse,

# ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE

Portant autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion des travaux ENEDIS avec pose de coffret

N°2024-035

**IMPASSE DES MOULINS** 

VU La loi du 04 mars 1984 relative aux droits et liberté des collectivités locales modifiées,

VU les articles L 2211-1, L 2212-1, L2212-2, L 2213-1, L 2213-2, et L 2213-6 du code général des collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles R 225, R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-27, R 417-10 et L 411-1.

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-4, L 2125-1 à L 2125-6, R 2122-1 à R 2122-8,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière et à l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété;

VU le code de la sécurité intérieur et notamment ses articles L 132-1 et L 511-1 ;

VU le code de la voirie routière et notamment des articles L113-1 et R 116-2 ;

VU le code pénal, notamment son article R. 610-5,

**VU** la circulaire 96-14 du 6 février 1996 relatif à l'exploitation sous chantier et l'article 135 de la huitième partie du livre 1 de l'instruction sur la signalisation routière ;

**VU** l'arrêté municipal, portant réglementation de la circulation et du stationnement sur le territoire communal;

**Considérant** la demande en date du 22 mars 2024, pour lequel monsieur MANISCALO Philippe MB TRAVAUX, 860 avenue des Chênes Verts – 83170 BRIGNOLES, sollicite l'autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre de travaux ENEDIS avec pose de coffret.

Considérant la nécessité de permettre à MB TRAVAUX d'assurer de manière satisfaisante la sécurité dans le cadre de travaux ENEDIS avec pose de coffret impasse des Moulins à Régusse ;

Considérant que dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publique, il importe de modifier provisoirement la réglementation de la circulation à l'occasion de ces travaux ENEDIS avec pose de coffret ;

#### ARRÊTÉ

Article 1er: DEROGATION

En raison des travaux susvisés, des restrictions seront apportés à la réglementation générale de la circulation et du stationnement :

#### **IMPASSE DES MOULINS**

Article 2: DUREE DE LA REGLEMENTATION

La restriction à la circulation et au stationnement est valable 15 jours :

### **DU 15 AVRIL 2024 DE 08H00 A 18H00 AU 30 AVRIL 2024**

Les véhicules autorisés à stationner sont :

2 véhicules

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par le pétitionnaire.